

LA PRÉDESTINATION ET LA LIBERTÉ HUMAINE PEUVENT-ELLES FAIRE BON MÉNAGE?

Egbert BRINK*

La doctrine calvinienne de la prédestination débouche-t-elle sur une sorte de fatalisme ou une forme de déterminisme démobilisateur? Elle semble vider la liberté et la responsabilité humaine de tout contenu significatif.

L'enseignement théologique de Luther a développé la thèse de la liberté chrétienne, l'enseignement de Calvin l'a-t-il détruite?

1. Fatalisme ou théologie biblique?

«Nous appelons 'prédestination' le conseil éternel de Dieu, par lequel il a déterminé ce qu'il voulait faire de chaque homme. Car il ne les crée pas tous en pareille condition, mais ordonne les uns à la vie éternelle, les autres à l'éternelle damnation. Ainsi selon la fin pour laquelle est créé l'homme, nous disons qu'il est prédestiné à la mort ou à la vie.»¹

A première lecture, hors contexte, ce texte peut faire surgir des idées fatalistes. Si tout était déterminé dans l'éternité, que resterait-il à l'homme? Que lui resterait-il de sa responsabilité humaine? N'est-ce pas un destin éternel qui prive fatalement l'action humaine de sens propre? Tout ce qui se passe dans le temps ne serait plus qu'un miroir de l'éternité. Dès le début, on a reproché un tel déterminisme à Calvin². On a aussi prétendu que sa doctrine de la prédestination dominait toute sa pensée et toutes ses œuvres. On pourrait appeler cela un «prédestinationnisme» dans lequel la prédestination maîtrise tout. Un tel «hypercalvinisme» provient-il de Calvin lui-même?

En réalité, il est frappant de voir que Calvin n'a jamais pris son point de départ dans le conseil éternel de Dieu. En ne partant pas d'un préalable divin absolu, il diffère, par exemple, de Théodore de Bèze. Dans les premières éditions de l'*Institution*, la prédestination est traitée en combinaison avec la providence. Dans la dernière édition cependant, il aborde le sujet tout à la fin, après la foi, la justification et la conversion, comme couronnement de l'œuvre de l'Esprit Saint. Et dans la structure de la *Confession de foi de 1559*, Calvin ne fait mention de l'élection divine qu'après la chute et le péché originel.

La doctrine de la prédestination est loin d'être une invention spéculative de Calvin. Elle est d'origine biblique et n'est pas issue, comme on le suggère souvent, d'une polémique. Déjà, dans sa première œuvre exégétique de 1539 sur l'épître aux Romains, Calvin expose cette doctrine. Tout ce qui suit, de sa part, n'est plus qu'une élaboration élargie de ce qu'il avait déjà confessé quant au fond³. Calvin était convaincu d'entendre ici la voix de Dieu dans sa

Parole. Et si Dieu parle de la prédestination, qui sommes-nous pour garder le silence? Dans l'exposition de l'*Institution*, il y a une grande énumération de données bibliques qui sous-tendent abondamment cette doctrine⁴. On ne peut devenir un être humain que dans l'écoute de la voix de Dieu et en tenant entièrement compte de sa Parole⁵. Il nous faudra donc adopter une attitude d'écoute.

Dernier argument pour montrer qu'il ne s'agit pas d'un système fataliste: la théologie de Calvin veut traduire la vie dans une relation vivante avec Dieu. Le réformateur ne spéculer pas sur le Créateur, mais veut apprendre à le connaître et à se confier de plus en plus en lui, par l'intermédiaire de sa Parole. Un homme peut trembler devant le Juge divin, il peut hésiter face à son dessein imposant, mais il finit toujours par se reposer en Christ. Dans ses milliers de sermons, Calvin a cherché le cœur des fidèles dans leurs faiblesses et leurs incertitudes. Il ne voulait surtout pas effrayer le peuple de Dieu par un système, mais plutôt l'encourager par les promesses divines⁶. Il prend son départ dans l'appel de Dieu et non pas dans son dessein éternel. Il commence par la vocation de Dieu et il termine également par là⁷.

2. La prédestination: une marque active de la providence

Dans les premières éditions de l'*Institution*, Calvin a lié la prédestination à la providence de Dieu; et cela avec raison. Le Créateur s'occupe intensivement de sa création⁸. Ses soins directifs concernent spécialement l'homme. Il prend soin de lui, personnellement, du berceau au tombeau. Il enserré toute sa vie. Du premier moment jusqu'à la fin de la vie de l'homme, il s'agit de prédestination, comme forme spéciale de la providence. Dieu se mêle personnellement des affaires humaines⁹. Il est fortement intéressé par toute notre vie. En se fondant sur la Bible, Calvin montre que, dans la doctrine de la prédestination, il est question d'une réalité concrète et actuelle, bien que Dieu envisage le but final qu'il vise pour sa Création.

Nous constatons, chez Calvin, un accent purement humain dans la doctrine de la prédestination. Dieu s'engage avec l'homme personnellement. La prédestination est, en fait, la relation de Dieu avec l'être humain, et *vice versa*, des origines «pré-historiques» jusqu'à la fin décisive¹⁰. Même les rejetés, les réprouvés se trouvent dans le cercle de l'activité de Dieu. Ils resteront toujours responsables et ne seront jamais sans référence à Dieu.

Mais Calvin ne néglige pas les critiques de ses opposants: reste-t-il de la place pour l'homme qui se veut raisonnable, réfléchi et acteur de sa vie? Le conseil secret de Dieu n'exclut pas l'activité humaine, mais l'inclut plutôt¹¹. Il y a une limite pour l'homme, mais aussi un espace où il peut opérer et agir.

Tout d'abord, *la limite*: Calvin distingue entre deux niveaux. Le niveau de la compréhension humaine qui est limitée par celui de la providence divine. L'homme ne peut pas accéder au niveau du Créateur et voir les choses d'un

point de vue céleste. L'homme n'en est pas capable, puisqu'il est limité par l'indolence de son esprit¹². Il n'arrive pas à avancer de pair avec la mobilité de la providence divine. Calvin est catégorique: la théologie ne doit pas établir un siège devant la salle du conseil éternel de Dieu¹³. Elle ne doit pas spéculer sur le dessein secret de Dieu, mais doit attendre, dans une obéissance active et un travail persévérant, le temps du dévoilement final et de l'accomplissement de toute chose.

Tout en respectant cette limite, il restera de l'*espace* pour l'homme, qui pourra y envisager les choses de son propre point de vue. Les spéculations écartées, les desseins de Dieu ne nous gêneront plus¹⁴. Mais ils nous stimuleront plutôt à délibérer, à prendre nos responsabilités, à nous montrer prévoyants, à prendre et à assumer nos décisions personnelles¹⁵.

Ainsi la prédestination ne frustre pas l'espérance des êtres humains, mais la rend vivante. Un magnifique exemple se trouve dans l'explication que donne Calvin de ceux que concerne le Notre Père. Cette prière, dit-il, englobe tous les êtres humains vivant sur la terre, et pas seulement ceux qu'il connaît comme frères et sœurs en Christ. Ce que le Seigneur a décidé à leur égard se trouve hors de portée de notre connaissance, bien que nous devions souhaiter et espérer le meilleur pour eux¹⁶.

Dans la prédestination, il y a une sorte de tension entre Dieu et l'homme. Mais Calvin essaie de créer un lieu pour l'homme en tenant compte de ses limites. L'homme est totalement compris dans le dessein de Dieu. La tension mystérieuse qui existe entre la prédestination divine et l'engagement de Dieu envers les êtres humains a occupé Calvin durant toute sa vie.

3. Bipolarité: honneur de Dieu et bien de l'homme

Dans toute son œuvre, Calvin fait tout son possible pour que Dieu et l'homme prennent leur place réelle¹⁷. Constamment, il manœuvre entre ces deux pôles: l'honneur de Dieu et le bien (le salut) de l'homme¹⁸. L'honneur de Dieu est bienfaisant pour l'homme et, à son tour, le bien de l'homme est constructif pour l'honneur du Créateur. Cette bipolarité est essentielle pour la vision de Calvin concernant la prédestination.

D'une part, Calvin veut éviter le danger pour l'homme de devenir indolent, voire nonchalant (*desidia*). Une telle attitude est funeste et paralyse. Vis-à-vis de Dieu, toute initiative ne serait qu'impuissance, pour ne pas dire non-sens, l'homme devant alors aspirer au bien dont il est vidé et à la liberté dont il est privé. Calvin s'oppose donc à la paresse humaine et à toute résignation apathique. L'Eternel respecte l'humanité en la mettant en valeur. Rien de ce qui fait partie de son être ne doit lui être retiré¹⁹.

D'autre part, Calvin se préoccupe beaucoup de reconnaître la bonté rayonnante de Dieu. Il faut faire tout notre possible pour ne pas dérober à

Dieu l'honneur qui lui est dû. Tel est le refrain que Calvin répète infatigablement dans toute son œuvre²⁰. Le réformateur de Genève cherche ainsi à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à la souveraineté de Dieu et à ce que l'homme ne prive pas le Créateur de son honneur.

L'homme doit être conscient qu'il se trouve devant Dieu (*coram Deo*) et qu'il doit l'honorer pour ne pas se rendre coupable. Celui qui connaît réellement Dieu tel qu'il est aspire à vivre cela et ne veut pas faire autrement²¹.

Cette bipolarité démontre que la souveraineté de Dieu et son honneur ne sont jamais isolés de l'homme²². L'honneur de Dieu est toujours lié à l'homme, élu ou rejeté. Il s'agit de Dieu et de l'homme en relation l'un avec l'autre²³. Dieu n'est pas détaché de l'homme, ni l'homme de Dieu. C'est pour cette raison que la prédestination ne peut pas dominer l'ensemble de la doctrine calvinienne; elle ne prédomine pas. Dieu est regardé en action permanente vis-à-vis de l'homme, et ce dernier est toujours considéré à la lumière de l'œuvre de Dieu envers lui. Toute allusion à un caprice divin est une méconnaissance de l'intention profonde de Dieu²⁴.

Dans cette bipolarité de la souveraineté de Dieu et de la responsabilité de l'homme, Calvin souligne la grâce divine qui libère. Le salut ne doit pas être dépendant de la décision humaine, même pas pour la moindre part. Ce serait trop d'honneur pour l'homme. L'élection est un choix purement de grâce. Dans ce cadre, Calvin met tout l'accent sur la miséricorde du Seigneur. Ni la dignité humaine, ni le mérite de ses œuvres ne peuvent susciter l'amour de Dieu²⁵. Il n'y a nulle acception de personne dans l'élection céleste. Dans ses choix de grâce, Dieu est totalement libre et ne se soucie pas de critères concrets, comme le font les gens qui jugent et se jugent les uns les autres²⁶.

4. L'humilité comme vraie humanité

Notre humilité est sa «hautesse»!²⁷ Calvin ne parle pas ici d'une attitude ou d'une vertu. Encore une fois, il veut que l'homme prenne sa juste place devant Dieu. Il se trouve vis-à-vis d'une Majesté qui est miséricorde²⁸. Il ne s'agit pas d'une humiliation volontaire forcée, mais plutôt d'une intelligence positive. Calvin ne prétend pas que l'homme perd de sa dignité pour Dieu; l'homme ne doit pas s'amoindrir plus qu'il n'est, en réalité, devant Dieu. Dieu ne demande pas qu'on fasse taire sa pensée, mais qu'on se démette de tout fol amour de soi-même et qu'on se contemple dans le miroir de l'Écriture²⁹. La vraie humanité est fondée sur l'écoute de la Parole de Dieu qui valorise l'être humain. Vivre devant Dieu consiste en une vie tout à fait humaine.

A propos de la prédestination, il faut surtout éviter de tomber dans deux attitudes extrêmes: la curiosité et l'ingratitude. Avec elle, on essaie de pénétrer dans le sanctuaire de la sagesse divine. Si quelqu'un s'introduit dans ce sanctuaire de façon irréfléchie et audacieuse, il entrera dans un labyrinthe dont il ne trouvera jamais l'issue. Pourtant Calvin ne va pas aussi

loin que Melanchthon, qui conseille de se taire au sujet de la prédestination. La raison humaine ne se laisse pas réprimer si facilement. Une certaine curiosité est humaine et doit être honorée, mais il importe de ne pas lui laisser la bride sur le cou. L'écoute de la Parole de Dieu limite la curiosité³⁰.

Chaque prétention humaine devant la sagesse insondable de Dieu est confondue, mais ainsi l'homme est servi³¹. Inscrutable et insondable, ce sont les mots favoris de Calvin. Devant la souveraineté et la volonté de Dieu, un être humain doit s'incliner. La sagesse divine est plus grande que ce qu'un homme ne pourra jamais saisir³². La gloire de Dieu, c'est de cacher les choses (Pr 25.2). L'être humain, en tant que créature consciente de ses limites, trouve alors sa place. Les choses cachées sont à l'Eternel, les choses révélées sont à nous (Dt 29.28).

Le fait que Calvin invite avec force à la modestie prouve comment il a lutté avec ce problème. Jamais il ne perd de vue l'homme dans sa dignité de créature de Dieu. L'homme doit connaître sa place, mais il n'est pas tenu en tutelle. De l'autre côté, l'homme terrien (*terrenus homuncio*) ne doit pas s'imaginer être capable de créer ses propres dieux³³.

5. Libre arbitre comme idole

La distinction immense entre le Créateur et sa créature est fortement mise en relief par Calvin. Ainsi, il reste de l'espace pour une réflexion sur la réalité créée. Calvin ne rejette pas les prestations de la raison humaine, mais il les pèse à la lumière de la Parole de Dieu. Le raisonnement, la science, la technique, l'art sont explicitement évoqués comme dons et «ornements» de Dieu³⁴. Or, l'homme n'est pas privé de raison en tant que don, mais la corruption de cette raison ne doit pas être niée. Il n'a pas été dépouillé de volonté, mais de saine volonté³⁵. Vouloir faire le mal provient de la nature corrompue, vouloir faire le bien relève de la grâce³⁶.

Or, Calvin ne veut pas parler d'un libre arbitre, comme s'il y avait une liberté qui puisse s'exercer étant affranchie de Dieu. Seulement, là où est l'Esprit du Seigneur existe la liberté (2Co 3.17). On pourrait utiliser le mot «libre arbitre» dans un bon sens, puisque la volonté de l'homme n'a pas disparu et qu'elle est inséparable de la nature humaine³⁷. Mais Calvin estime qu'on ne peut utiliser ce terme sans grand danger. Il préfère donc qu'on ne l'utilise pas pour éviter les malentendus³⁸.

Voilà encore une fois la tension due à la bipolarité de Dieu et de l'homme. Le libre arbitre peut se manifester en tant que provocation de Dieu. Comme s'il y avait un domaine dans lequel l'homme pouvait se soustraire au Dieu souverain. Dans tous les passages où Calvin reconnaît sa difficulté avec le libre arbitre, il se bat pour ne dérober aucun honneur à Dieu³⁹. Il parle de façon assurée de la volonté humaine, mais il commence à être plus critique quand l'accent est mis sur l'initiative humaine qui néglige la souveraineté de

Dieu.

Calvin combat une volonté capable de se distinguer et de s'affranchir de Dieu et qui se vante. Le libre arbitre est une des idoles les plus aimées et préférées⁴⁰. En fait, il constitue la clé des relations entre le Dieu Créateur et sa créature.

Nul être humain ne pourra jamais vouloir faire le bien. Calvin ne veut pas dire que l'homme ne peut pas faire du bien, mais qu'il n'est pas capable de vouloir le bien dans la perspective du salut! La volonté humaine en tant que telle n'a pas le pouvoir de se convertir vers Dieu et d'opérer son salut⁴¹. Le réformateur veut éviter qu'on opère une confusion inadmissible. Tout mélange du libre arbitre et de la grâce de Dieu compromet la grâce, «comme si quelqu'un détrempeait du bon vin d'eau boueuse et amère»⁴². Voilà le souci de Calvin: l'homme ne doit pas s'emparer de la louange qui appartient à Dieu.

Ainsi, de la volonté asservie, on ne peut pas dire qu'elle soit forcée à choisir le mal. Et encore moins, doit-on le dire, de la volonté libérée. Cette volonté est libérée par la grâce et, par la suite, incitée, stimulée et honorée⁴³. Il s'agit de la rencontre de Dieu avec l'homme d'une manière tout à fait concrète. L'homme ne doit pas se présenter mieux qu'il n'est, mais pas davantage pire qu'il n'est.

6.L'appel au vrai repos

Comme nous l'avons déjà dit, Calvin ne prend pas son point de départ dans le conseil de Dieu et dans l'éternité. Comment le pourrait-il?! Il ne raisonne pas à partir de l'élection, opérée *a priori*. Il commence avec l'expérience de la foi; l'un rejette le message de l'Évangile et l'autre l'accueille. Celui qui a les yeux bien ouverts peut très bien constater ces diverses réactions. Il parlera de l'élection uniquement comme déclaration postérieure, *a posteriori*, comme miracle de la foi en tant que don de Dieu.

Dieu n'adresse pas la parole aux hommes en leur qualité d'élus, mais en leur qualité de créatures et de pécheurs⁴⁴. Pour cette raison, Calvin envisage des hommes concrets, vivants sous les yeux de Dieu, des gens qui ont une volonté, décident, agissent, ressentent, se réjouissent et, parfois, s'abrutissent et s'abêtissent. A partir de cette réalité concrète, Calvin s'exprime sur la condition humaine. En rapport avec cette réalité, il explique les Écritures à ses contemporains. Il fait allusion à des gens «vifs» qui sont appelés par le Dieu d'Israël. Par exemple, ceux de Jérusalem en Matthieu 23.37: «Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants (...) et vous ne l'avez pas voulu!»⁴⁵

La certitude de l'élection constitue une base de confiance⁴⁶. Il n'est pas vrai du tout que la prédestination est une cause de confusion et de terreur pour

la foi. La Parole de Dieu fait aller de pair confiance et prédestination. C'est sur cette base inébranlable que repose la sécurité du salut⁴⁷. L'élection veut confirmer que Dieu jetait les yeux sur son élu déjà avant sa naissance, même avant l'histoire. Ce message ne veut pas rendre inquiet et soucieux, mais donner le vrai repos⁴⁸. Calvin reconnaît bien que la question est source de tourment dans la pratique pastorale: est-ce que je fais partie du peuple de Dieu, suis-je vraiment son enfant? Cela peut devenir une obsession. Cette expérience lui tient à cœur. C'est pourquoi il insiste fortement sur la vocation de Dieu, qui est aussi sérieuse et véritable qu'intègre ⁴⁹.

L'appel de Dieu comporte des promesses valables et sincères. Dieu fait appel à la conversion et à la foi et il utilise la responsabilité humaine. Son offre n'est pas sans engagement, mais exige la foi. L'Esprit Saint octroie la foi, par cette voie, sous la responsabilité humaine permanente⁵⁰. Quand Calvin dit que les promesses de Dieu sont valables pour nous si nous les recevons par la foi, il ne veut pas dire que la promesse est seulement pour les élus. Mais nous ne savons si ses promesses ont leur *effet(efficax)* que si elles sont embrassées par la foi. L'effet de la promesse peut être compromis par l'incrédulité, mais l'incrédulité n'arrivera pas à supprimer la promesse. Calvin peut dire qu'il n'y a pas de foi sans promesse, mais non qu'il n'y a pas de promesse sans foi. Il y manque *l'effet* de la promesse!⁵¹

La façon dont Calvin expose la doctrine de la prédestination n'a donc pas un caractère spéculatif ou philosophique. Il envisage la foi qui nous amène à la connaissance de Dieu en Christ, en écoutant sa Parole. La foi consiste en une relation personnelle, et non en une contemplation philosophique.

7.Christocentrisme

L'élection en Christ ne peut jamais être fataliste! La prédestination n'existe pas de façon abstraite, hors du Christ⁵². En suivant saint Augustin, Calvin utilise l'image du miroir: Christ est le miroir de l'élection. «Si nous sommes élus en Christ, nous ne trouverons pas la certitude de notre élection en nous; pas même en Dieu le Père, si nous l'imaginons nûment sans son Fils. Christ donc est comme un miroir, dans lequel il convient de contempler notre élection, et dans lequel nous la contemplerons sans tromperie.»⁵³

La certitude et le repos se trouvent en Christ seul. En Christ, il se fait une rencontre réelle entre Dieu et l'homme. En Christ, le cœur de l'homme et le cœur de Dieu trouvent leur repos. L'honneur de Dieu et le bien de l'homme se concentrent en Christ. La tension se résout dans une union mystique.

Calvin veut montrer aussi que cela est lié fortement à la *voie* de connaissance par la foi. Christ se présente dans le message de l'Évangile et demande la foi en lui. La grâce de l'élection de Christ donne la certitude au fidèle qu'il lui appartient. Calvin accentue la foi en Christ, mais non pas de manière à ce que la certitude de notre choix de foi en dépende. Ce choix est

important, mais il n'est jamais à la base de la certitude de l'amour électeur. Ainsi la foi donnée est un mérite de Christ⁵⁴.

Quand un homme se met à croire, nous y voyons un signe d'élection. Le Christ n'est pas seulement l'huissier qui nous parle de façon rassurante, alors que les portes de la salle du conseil restent fermées. Non, en lui, les préférences selon lesquelles Dieu choisit et rejette deviennent visibles. Tout est à voir dans le miroir de Christ dans lequel le salut des élus est attaché pour toujours⁵⁵.

8. Un décret vraiment horrible?

Dans la version latine de l'*Institution*, le décret du rejet est appelé *decretum horribile*. Cela est souvent utilisé dans les caricatures d'après lesquelles Calvin au fond, lui aussi, critiquait ce décret. Mais, à l'époque, ce mot latin ne voulait pas dire «horrible», mais stupéfiant, redoutable⁵⁶. L'expression est plutôt concrète, désignant l'effroi qui touche la peau et suscite un frisson froid dans le dos. Une telle expérience a sa place dans la relation de Dieu avec l'homme⁵⁷. Calvin reconnaît que ce décret doit nous épouvanter: on ne peut nier que Dieu a prévu, avant de créer l'homme, à quelle fin il devait venir⁵⁸.

A nouveau, Calvin se fait guider par la Parole de Dieu, même à propos de ce côté négatif de la prédestination. Il ne cesse de répéter qu'il ne fait que traduire la doctrine biblique, confirmée par les témoignages de l'Écriture⁵⁹. La liberté de Dieu dans l'exercice de sa souveraineté est prouvée, pour lui, dans l'Écriture. Il est absurde de demander à Dieu de rendre des comptes, comme s'il prenait une décision et opérait une distinction injuste. Il s'agit de sa «complaisance»⁶⁰.

Dans le décret de réprobation, Dieu ne semble rien laisser à la décision humaine⁶¹. La volonté de Dieu est tellement pénétrante qu'il ne reste pas le moindre espace pour l'homme, jusqu'à «la frontière ultime». Pourtant, la volonté humaine n'est pas annihilée, il lui reste un bout de terrain sur lequel elle est responsable. Mais, parfois, on ne reconnaît plus chez Calvin la lutte entre la volonté divine et la responsabilité humaine. Dans ce cas-là, on a l'impression que Dieu fait tout et que l'homme n'y est pour rien⁶². L'Eternel retire des hommes la vertu de son Esprit pour donner plus de lustre à sa grâce⁶³.

Même si Dieu prend la décision de rejeter l'homme, celui-ci reste responsable de sa chute. La cause de sa perdition se trouve en lui-même. La perdition procède de la prédestination de Dieu, mais toujours la cause et la matière se trouvent en l'homme⁶⁴. Tout l'accent est mis sur le pôle humain. «La cause la plus profonde de la chute est sa propre faute et vice ainsi qu'un manque de grâce divine.»⁶⁵

Cependant, la réprobation est impensable sans relation avec l'homme concret, avec ses propres choix, ses convictions, ses décisions et ses sentiments. Calvin fait une distinction entre *nécessité* et *contrainte* (suivant Luther et Bucer). Jamais Dieu ne force l'homme à faire le mal, il ne lui impose rien de mal. Même si la volonté est dépouillée de liberté et nécessairement tirée vers le mal, elle n'y est pas forcée. La bonté de Dieu est tellement conjointe avec sa divinité qu'il ne lui est pas moins nécessaire d'être bon que d'être Dieu⁶⁶. Dieu n'est pas à blâmer, il reste sans reproche.

Il est important aussi que Calvin reconnaisse qu'il ne discerne pas comment la volonté divine accompagne la responsabilité humaine. L'homme croit sans s'apercevoir que la souveraineté de Dieu se marie toujours avec sa propre responsabilité. Il s'agit, pour ainsi dire, d'une ignorance croyante. Calvin ne réussit pas à harmoniser la souveraineté de Dieu avec le pauvre reliquat de l'initiative humaine⁶⁷. Même chez le rejeté, l'honneur de Dieu est seulement acquis en relation avec l'être humain. Sa justice doit y être exprimée⁶⁸.

Je finis par un passage unique, à la fois frappant et nuancé. Il nous rend extrêmement prudents et modestes. On aurait bien voulu un plus grand nombre de passages de ce type. Il faut plutôt se tenir au jugement que Dieu a prononcé que de mettre en avant le nôtre. Calvin ne veut pas limiter et assujettir la miséricorde de Dieu à nos seules fantaisies et compréhensions: *les plus méchants sont convertis en gens de bien, les étrangers sont reçus en l'Église, afin que l'opinion des hommes soit frustrée, et leur audace réprimée. L'Église ose toujours s'attribuer plus qu'il ne lui appartient, si elle n'est corrigée*⁶⁹.

Il n'y manque pas une nuance d'humour divin. Dieu est représenté comme quelqu'un qui embrouille les jugements humains. Il a choisi les choses folles, les choses viles et faibles du monde pour confondre les fortes (1Co 1.26-29).

Dans la version latine, Calvin utilise l'image d'un jeu de parade-riposte - *eludere et retundere*: parer un coup et repousser. Ainsi Dieu repousse l'homme à l'intérieur des limites qui lui sont imposées. L'homme reste toujours un être humain dans ses jugements. En le taquinant et en jouant avec lui, Dieu le maintient sur son terrain limité⁷⁰. Et nous sommes invités à nous déplacer dans l'espace gigantesque de sa compassion divine.

9. Pour conclure

Parlant du rapport existant entre le conseil de Dieu et la responsabilité de l'homme, on ne peut pas faire le reproche à Calvin d'un déterminisme qui coupe toute initiative humaine. C'est là une caricature atroce de sa théologie. Calvin n'oppose jamais le dessein de Dieu à la réalité concrète, mais il montre que son plan de l'éternité envisage l'homme concret. La prédestination est une Providence spécifique.

Ensuite, nous avons remarqué une structure bipolaire. Calvin prend soin de donner leur place au Dieu souverain et, également, à l'homme en tant que créature. La place de l'un ne doit pas être à la charge de l'autre.

Le fait que Calvin est critique d'une certaine notion du libre arbitre ne veut pas dire qu'il n'existerait ni de volonté ni de choix humains. L'homme a encore beaucoup à entreprendre, avec des prestations impressionnantes appelées *dons de Dieu*. L'honneur de Dieu ne s'accommode pas à l'autonomie humaine. Calvin veut défendre la souveraineté de Dieu et ne jamais rendre le salut dépendant du choix de l'homme⁷¹. Quelle incertitude cela serait! Le repos et la certitude se trouvent ailleurs, uniquement en Christ.

L'homme garde toujours un terrain où il exerce sa propre volonté, bien qu'il ne soit pas capable de se convertir par sa propre force. C'est seulement par la grâce de Dieu qu'il peut vouloir le bien. En Christ, toutes les lignes convergent. En lui, le Dieu souverain et l'homme responsable se rencontrent réellement, puisqu'il est le miroir de l'élection. Parler de la prédestination sans lui est une abstraction impossible.

La souveraineté de Dieu se marie avec la responsabilité de l'homme, même si nous n'arrivons pas à le percevoir. Ce n'est pas sans raison, mais au-delà de la raison. Comme le disait Spurgeon quand on lui posait la question: «Comment comprenez-vous le mystère de la tension entre la souveraineté divine et la responsabilité humaine?» «Il n'est pas nécessaire de réconcilier des amis.»

1 *L'Institution chrétienne*, III.xxi.5 (Aix-en-Provence: Kerygma, 1978).

2 Ses contemporains opposants: le prêtre hollandais Albert Pigghius, *De libero hominis arbitrio et divina gratia* (Coloniae, 1542), et le médecin Jérôme Bolsec.

3 A.D.R. Polman, *De praedestinatieleer van Augustinus, Thomas van Aquino en Calvijn* (Franeker 1936), 355, et François Wendel, *Calvin, sources et évolution de sa pensée religieuse* (1950); J. Kamphuis, *Met Calvijn in de impasse?* (1989), 25.

4 *Institution*, III.xiii.10; xxi.3; xxii.

5 *Institution*, II.i.4: «Et de fait, en ne tenant compte de la Parole de Dieu, on abat toute la révérence qu'on lui doit, parce que sa majesté ne peut autrement subsister parmi nous, et qu'aussi on ne le peut dûment servir qu'en se rangeant à sa Parole.»

6 *Institution*, III.xxiii.12: «Car elle ne nous parle pas de la prédestination pour nous faire enfler de témérité, ou pour nous inciter à éplucher par une hardiesse illicite les secrets inaccessibles de Dieu: mais plutôt pour qu'en humilité et modestie nous apprenions à craindre son jugement, et magnifier

sa miséricorde.»

7*Institution*, III.xxiv.4: «Que ce soit donc là notre vie pour en enquérir: à savoir, de commencer par la vocation de Dieu et de finir par elle.»

8J. van Eck, *God, mens, medemens, humanitas in de theologie van Calvijn* (1992), 58s.

9*Institution*, I.xvi.1.

10M. De Kroon, *De eer van God en het heil van de mens* (1996), 137.

11*Institution*, I.xvi.9: «Je dis donc que, bien que toutes choses soient conduites par le conseil de Dieu, toutefois elles nous sont fortuites. Non pas que nous réputions fortune dominer les hommes, pour tourner haut et bas toutes choses témérairement... mais parce que des choses qui adviennent, l'ordre, la raison, la fin et nécessité est le plus souvent cachée au conseil de Dieu, et ne peut être comprise par l'opinion humaine.»

12 Probablement une influence de la philosophie de Duns Scot (cf. J. van Eck, *idem*, 60).

13H. Oberman, *De erfenis van Calvijn* (Grootheid en grenzen, 1988), 28.

14*Institution*, III.xx.39: «Nous pouvons et devons aider par oraison ceux mêmes dont nous n'avons point de connaissance, et que sont éloignés de nous par quelle distance et intervalle que ce soit.»

15*Institution*, I.xvii.3-4: «Car celui qui a limité notre vie, nous en a aussi commis la sollicitude, et nous a donné les moyens pour la conserver, en nous a fait prévoir les périls pour qu'ils ne nous pussent surprendre, nous donnant les remèdes, au contraire, pour y obvier.» Et *Institution*, I.xvii.6, le chrétien «regardera toujours à Lui comme à la cause principale de tout ce qui se fait; mais cependant il ne laissera point de contempler les causes inférieures en leur degré».

16*Institution*, III.xx.38.

17Cf. Wendel, *Calvin*, 111.

18 Le catholique romain De Kroon, dans sa thèse *De eer van God en het heil van de mens*, a choisi cette polarité comme point de vue pour résumer l'ouvrage de Calvin. Voir le sermon de Calvin sur Ep 1.4, de l'an 1559 (http://www.the-highway.com/Calvin_Eph3.html). Il parle de deux buts, l'un est que Dieu soit glorifié comme il faut, et l'autre que nous soyons sûrs de notre rédemption. S'il nous manque un des deux, malheureux sommes-nous, parce que, dans ce cas, il n'y a ni foi ni religion.

19*Institution*, II.ii.1; II.ii.4.

20*Institution*, p.e. II.iii.6; II.iii.10; II.iii.12.

21De Kroon, *idem*, 71.

22A. De Quervain, *Calvin, Sein Lehren und Kampfen* (Berlin, 1926), 64.

23De Kroon, *idem*, 152.

24*Institution*, III.xxiii.2: «Nous n'imaginons point aussi un Dieu qui n'ait nulle loi, vu qu'il est loi à soi-même.»

25*Institution*, III.xxi.5.

26*Institution*, III.xxiii.10: «Car par ce vocable de personnes, elle ne signifie pas l'homme, mais les choses qui apparaissent à l'œil en l'homme, pour lui acquérir faveur, grâce, dignité, ou au contraire haine, mépris, ou honte, comme sont richesses, crédit, noblesse, offices honorables, pays, beauté de corps et choses semblables.»

27*Institution*, II.ii.11: «Car comme notre humilité est sa hauteuse, aussi la confession de notre humilité a toujours sa miséricorde prête pour remède.»

28*Institution*, III.xii.6.

29*Institution*, II.ii.11.

30*Institution*, III.xxi.2 et 3.

31*Cf. Canons de Dordrecht*, I.14 (Aix-en-Provence: Kerygma, 1988): «Or, puisque cette doctrine de l'élection divine, selon le très sage conseil de Dieu, a été prêchée par les Prophètes, Jésus-Christ lui-même et les Apôtres, tant sous l'Ancien que sous le Nouveau Testament, et ensuite rédigée par écrit dans les Saintes Écritures: aussi doit-elle être encore aujourd'hui publiée dans l'Église de Dieu, à laquelle elle est spécialement destinée, avec un esprit de prudence, religieusement et saintement, en temps et lieu, en écartant toute indiscrete recherche des voies du Dieu souverain; le tout à la gloire du saint Nom de Dieu, et à la vive consolation de son peuple.»

32*Institution*, IIIxxi.1 et xxiii.4.

33*Institution*, I.xi.4 et IV.iii.1: «Mais quand un homme de basse condition et de nulle autorité quant à sa personne parle au nom de Dieu.»

34*Institution*, II.ii.15.

35*Institution*, II.iii.5.

36*Institution*, II.viii, faisant référence à Bernard.

37*Institution*, II.xii.

38*Institution*, II.iv.

39 De Kroon, *idem*, 67.

40*Institution*, II.v.11.

41 De Kroon, *idem*, 72, 178.

42*Institution*, II.v.15.

43*Institution*, II.iii.14.

44 J. Kamphuis, *idem*, 40, et *Canons de Dordrecht* III/IV.17.

45 Dans son commentaire sur Mt 23.37 (1555), Calvin reconnaît que la volonté de Dieu est une unité. Il ne peut y avoir une double volonté en Dieu lui-même, mais Il s'adapte à notre compréhension. Il est possible de distinguer. Christ fait un appel émouvant: vous n'avez pas voulu. Ici, il n'y a pas une révélation du conseil de Dieu, mais de sa volonté mobile comme décrite dans la Parole. Ceux qui sont rassemblés effectivement sont attirés, par l'Esprit, à l'intérieur.

46*Institution*, III.21.1, *cp.* aussi son sermon sur Ga 4.26-31 pour le motif de consolation (www.the-highway.com/Calvin_Gal4b.html).

47*Institution*, III.xxiv.9.

48*Institution*, III.xxiv.2, faisant référence à Bernard: «Voici le lieu du vrai repos, et qu'à bon droit nous pouvons appeler chambre, quand nous contemplons Dieu, non pas trouble de colère ou gîte de son, mais pour savoir sa volonté bonne, agréable, et parfaite. Cette vision n'effraye point, mais apaise et adoucit. Elle n'émeut point des curiosités bouillantes, mais les rabat toutes. Elle ne travaille point les sens, mais les rend tranquilles. Voici où il nous faut droitement reposer: c'est que Dieu étant apaisé, nous apaise, parce que notre repos est de l'avoir paisible.»

49*Institution*, III.xxiv.4: «Que ce soit donc là notre vie pour en enquérir: à savoir, de commencer par la vocation de Dieu et de finir par elle.»
Cf. Canons de Dordrecht, III/IV.8: «Or, si nombreux que soient ceux qui sont appelés par l'Évangile, ils sont appelés sérieusement. Car Dieu montre sérieusement et très véritablement par sa Parole ce qui lui est agréable: à savoir, que ceux qui sont appelés viennent à lui. Aussi promet-il sérieusement à tous ceux qui viennent et croient en lui, le repos de leur âme et la vie éternelle.»

50*Institution*, IV.i.5: «C'est bien Dieu qui nous inspire la foi, mais par l'organe de son Évangile, comme Paul admoneste que la foi vient de l'ouïe

(Rm 10.17).» Cf. aussi *Canons de Dordrecht* III/IV.9 «Et si beaucoup de ceux qui sont appelés par le ministère de l'Évangile ne viennent pas à Dieu, ni ne se convertissent, la faute n'en est ni dans l'Évangile, ni en Jésus-Christ qui leur est offert par l'Évangile, ni en Dieu qui, par l'Évangile, les appelle et même leur confère divers dons, mais en ceux-là mêmes qui sont appelés. De ceux-ci, les uns, par leur nonchalance, ne reçoivent point la parole de vie; d'autres la reçoivent pourtant, mais non au plus profond de leur cœur, et c'est pourquoi, après la joie momentanée d'une foi temporelle, ils se retirent; d'autres encore, par les épines des sollicitudes et des voluptés de ce monde, étouffent la semence de la Parole, et ne portent aucun fruit, comme notre Sauveur l'enseigne dans la parabole de la semence (Mt 13).»

51*Institution*, III.xxiv.16, et son commentaire sur Hé 4.2: «*verbum autem a fide seperatum nihili conferat-Ita fit, ut perpetuo sit efficax verbum Dei et salutare hominibus, si ex se aestimetur ac sua natura; sed fructus non sentiatur nisi a credentibus*». *Efficax* ne signifie pas valable, mais effectif.

52*Institution*, III.xxiv.16: «Si nous demandons d'avoir clémence paternelle de Dieu et sa bénévolence envers nous, il nous faut tourner les yeux en Christ, auquel seul repose le bon plaisir du Père. Si nous cherchons salut, vie et immortalité, il ne faut pas non plus recourir ailleurs, vu que lui seul est la fontaine de vie, le port de salut, et l'héritier du royaume céleste.»

53*Institution*, III.xxii.1 et xxiv.5.

54 Dans le sermon sur Ep 1.3-4: «Car si notre foi dépendait de nous, il est certain qu'elle nous échapperait bien tôt, elle nous pourrait être escousse, sinon qu'elle fût gardée d'en haut.»

55*Institution*, III.xxi.7, et J. van Eck, *idem*, 255.

56 K. Schilder, *Heidelbergsche Catechismus*, IV, 92, il fait référence à la Vulgate où on trouve le mot *horribilum* en Dt 4.34; 2S 7.23 «redoutable»; et Ez 1.22 «l'éclat».

57 Voir son commentaire sur le Ps 119.120.

58*Institution*, III.xxiii.7.

59*Institution*, III.xxi.2; xxi.3; xxi.7; xxii.

60*Institution*, III.xxii.1; xxii.7; xxiii.11, et dans le sermon sur Ep 1.3-4: «Or là dessus si on demande pourquoi Dieu a pitié d'une partie, et pourquoi il laisse et quitte l'autre, il n'y a autre réponse, sinon qu'il lui plaît ainsi.»

61*Institution*, I.xiii-xiv; I.xviii.2.

62*Institution*, I.xvii.2; III.xxiii.5.

63*Institution*, III.xxiv.2, et De Kroon, *idem*, 146.

64*Institution*, III.xxiii.8.

65*Institution*, III.xxiv.12.

66*Institution*, II.ii.5; iii.5.

67 De Kroon, *idem*, 68.

68*Institution*, III.xxi.3.

69*Institution*, IV.xii.9: «Il ne nous faut point entreprendre plus de licence à juger, sinon que nous veuillions limiter la vertu de Dieu, et assujettir à notre fantaisie sa miséricorde, à laquelle toutes les fois qu'il lui semble bon, les plus méchants sont convertis en gens de bien, les étrangers sont reçus en l'Église, afin que l'opinion des hommes soit frustrée, et leur audace réprimée, laquelle ose toujours s'attribuer plus qu'il n'appartient, si elle n'est corrigée.»

70 J. van Eck, *idem*, 26.

71*Canons de Dordrecht*, III/IV.16: «C'est pourquoi, si cet admirable Artisan de tout bien n'agissait de la sorte envers nous, il ne resterait à l'homme aucune espérance de se relever de la chute au moyen du libre arbitre par lequel, alors qu'il était encore debout, il s'est précipité dans la perdition.»